**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes d'assurance maladie

Augmentation des demandes de subsides: mesures prises pour en diminuer le temps de traitement d'ici l'été

A la suite de la hausse massive des primes LAMal notamment, la forte demande de subsides aux primes d'assurance maladie a engorgé l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) qui a alloué un subside à plus de 17'000 personnes supplémentaires en 2017. Les mesures déjà prises ont permis de stabiliser le temps de traitement qui se monte à environ cinq mois. En vue d'introduire le nouveau système de subsides en septembre, le Département de la santé et de l'action sociale a validé une série de moyens complémentaires pour un retour à la normale d'ici l'été. L'OVAM est chargé de les mettre en oeuvre.

L'Office vaudois de l'assurance maladie a dû depuis presque deux ans assumer une augmentation considérable des nouvelles demandes de subsides. Malgré les importants efforts du personnel, le temps d'attente pour que la décision soit prise s'est progressivement accru pour atteindre six mois à la fin de l'année 2017. Il est aujourd'hui de cinq mois.

À partir du 1er septembre 2018, un nouveau système de subside sera mis en place. Il prévoit qu'un subside complémentaire sera versé aux ménages subsidiés dont la part de prime à charge dépasse le 12% de leur revenu déterminant. Afin de pouvoir introduire cette prestation dans de bonnes conditions, le département a autorisé la mise en oeuvre d'une série de mesures supplémentaires visant à réduire le temps de traitement des dossiers d'ici l'été 2018. Elles sont les suivantes:

- Engagement de 13 personnes supplémentaires à partir du mois d'avril. L'arrivée de ce personnel sera répartie sur plusieurs mois afin de pouvoir le former dans de bonnes conditions.
- Fermeture de l'OVAM une semaine par mois. La première intervenant du 28 mars au 4 avril inclus, la suivante du 16 au 20 avril. Durant ces semaines, la centrale téléphonique sera ouverte le mercredi matin entre 8h et 11h45. Les

autres fermetures seront communiquées sur le site internet de l'OVAM et sur son répondeur téléphonique.
- Création dès le mois de juin d'une antenne de l'OVAM auprès du service des assurances sociales de la ville de Lausanne pour les ménages lausannois.
- Accord avec les assureurs – des contacts ont été notamment pris avec le Groupe mutuel et Assura – pour éviter que les personnes en attente d'une décision ne soient lésées par cette situation.
- Les représentants des agences travaillent avec l'OVAM et le Service des assurances sociales et de l'hébergement pour renforcer les compétences des régions afin d'accélérer le traitement des dossiers.

Ces mesures devraient permettre de retrouver une situation normale (traitement des demandes dans les 6 à 8 semaines) d'ici la fin du mois de juin 2018.

Il est rappelé que les agences d'assurances sociales du canton sont un point de contact à privilégier pour les usagers. Elles disposent des accès permettant de renseigner les usagers. Ceux-ci sont invités à contacter l'agence de leur région pour obtenir des informations sur l'état de leur dossier, y compris durant les périodes de fermeture. Tout changement de situation (modification de la composition de la famille, évolution importante du revenu) doit prioritairement être annoncé à l'agence d'assurances sociales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mars 2018